



D.2018.05.30.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mai 2018

7 - GESTION PATRIMOINE**7.3 - Systèmes – Marché n° M 2018-123 - Ingénierie, fourniture et mise en œuvre de matériels et logiciels pour le RdSU de Tisséo et ses dérivés - autorisation de signer l'accord cadre avec la société AXIANS**

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Le présent accord-cadre concerne le Réseau de Services Unifiés (RdSU) de Tisséo et ses dérivés afin d'en couvrir les besoins d'évolution et de renouvellement.

Les stipulations de l'accord-cadre concernent l'ingénierie réseau et la fourniture de matériels et logiciels de marques multiples (Cisco, HP, Brocade, Juniper, Digi ou équivalent) dans le périmètre suivant :

- Fourniture d'équipements de réseau (liste non exhaustive) : commutateurs, équipements WLAN, routeurs, infrastructure de sécurité périmétrique, outils de supervision et d'administration
- Prestations d'intégration
- Prestations d'ingénierie

L'accord cadre a été conclu selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable en application des articles 26-2° et 74 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire conclu en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut être reconduit pour 7 périodes successives de 1 an.

L'accord cadre est conclu sans montant minimum, ni montant maximum.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 31 octobre 2017 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 22 novembre 2017 à 12h00.

Les 6 candidats qui ont remis une candidature, ont été retenus et invités à remettre une offre avant le 20 février 2018 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 22 mai 2018, attribué l'accord cadre à la société AXIANS sans montant minimum et sans montant maximum pour la durée totale du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....
Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'accord cadre n° M2018-123 avec la société AXIANS pour l'ingénierie, la fourniture et la mise en œuvre de matériels et logiciels pour le RdSU de Tisséo et ses dérivés sans montant maximum, et le cas échéant les avenants à l'accord cadre.

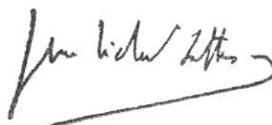
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180530-20180530-7-3D- DE Date de télétransmission : 30/05/2018 Date de réception préfecture : 30/05/2018
--

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES